



# Rapport du jury

## Examen professionnel d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe par la voie de la promotion interne

### Session 2022

#### ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe par la voie de la promotion interne a été ouvert au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

#### 1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 15 mars au 20 avril 2022
Date de limite de dépôt	Le 28 avril 2022
Epreuves écrites	Le 15 septembre 2022
Jury d'admissibilité	Le 15 novembre 2022
Epreuves d'admission	Le 13 et le 14 décembre 2022
Jury d'admission	Le 14 décembre 2022

#### Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

## 2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel, par voie de promotion interne, est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre des adjoints territoriaux d'animation.

## 3) Les candidats :

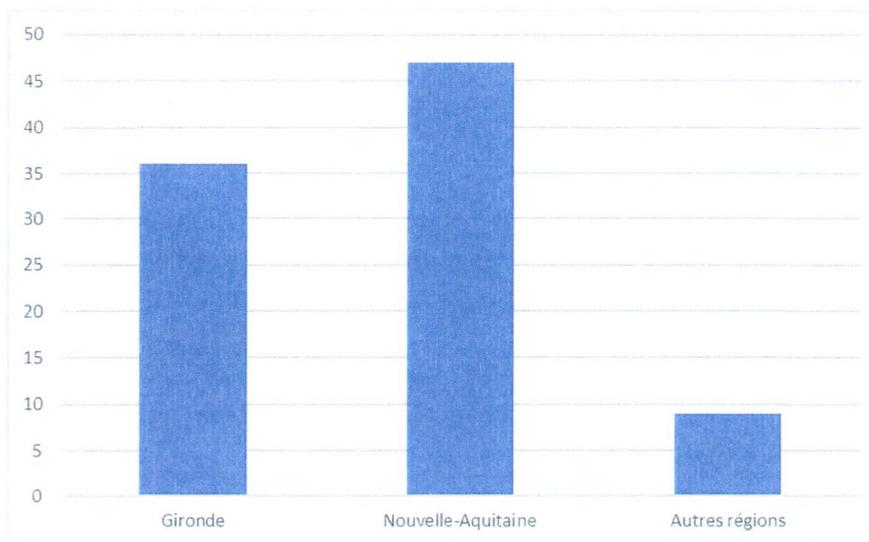
108 candidats se sont inscrits.

92 candidats sont admis à concourir :

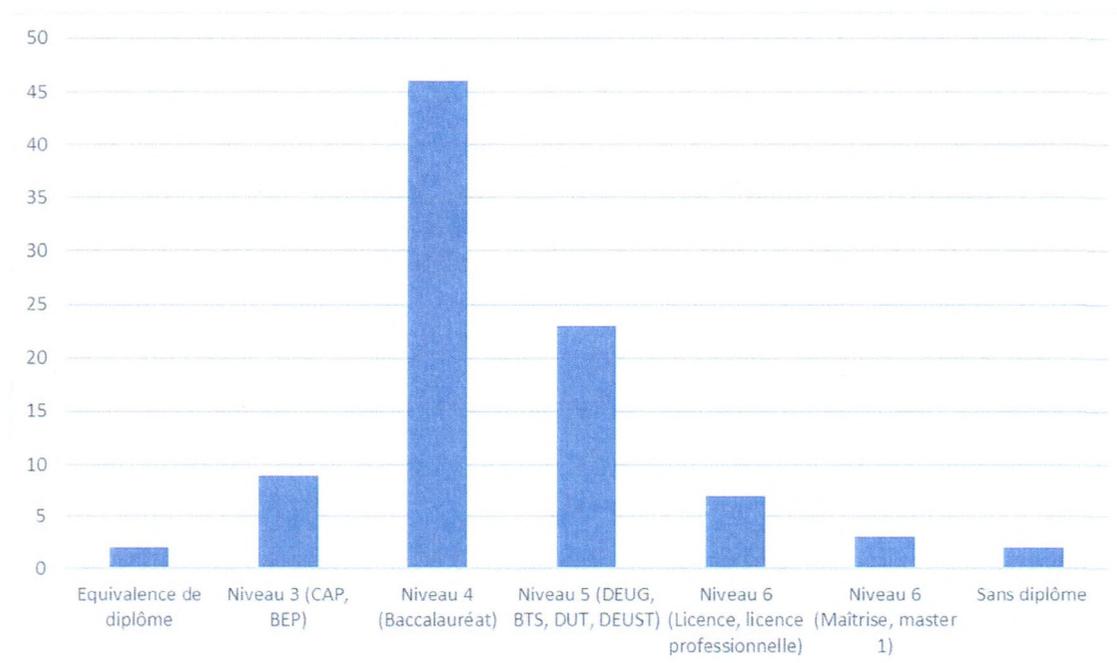
- 16 candidats ont été refusé à concourir : ils ne remplissaient pas les conditions de grade et d'ancienneté.

### • Répartition des candidats admis à concourir

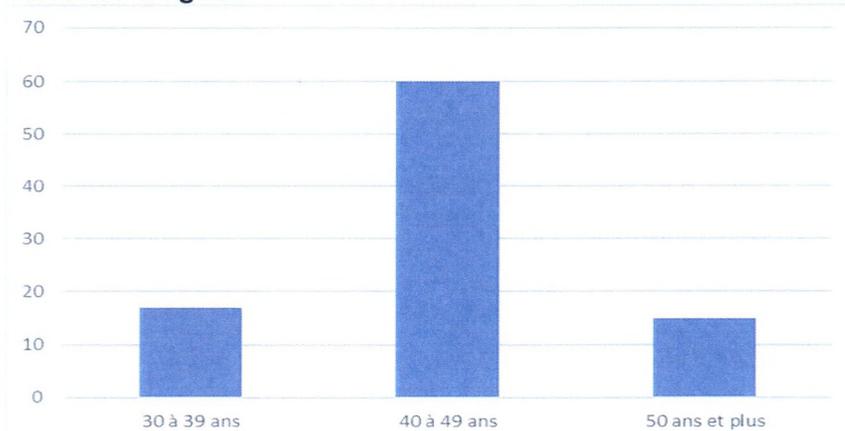
#### ✓ par région :



#### ✓ par niveau d'études :



✓ **par tranches d'âges :**



**4) Le jury :**

Le jury de l'examen professionnel d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne) comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A et B et personnalités qualifiées.

**5) L'épreuve d'admissibilité :**

a) Déroulement

L'épreuve d'admission s'est déroulée le jeudi 15 septembre 2022, au Hangar 14 à Bordeaux.

b) Contenu

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

c) Présence

70 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite de l'examen professionnel. Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 24%.

d) Résultats

Epreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'un rapport	9,44	16,50	2	5

**Le jury d'admissibilité :**

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles. 43 % des candidats présents à l'examen professionnel ont été déclarés admissibles. 5 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

**6) L'épreuve d'admission**

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2022, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury était réparti en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

c) Présence

30 candidats se sont présentés à l'épreuve orale de l'examen professionnel.

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 0 %.

7) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour l'examen professionnel d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne 25 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant :

- 31 points, soit 10,33/20.

8) Analyse et conclusion :

a. Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Les correcteurs de l'épreuve écrite s'accordent sur le fait que le sujet est d'actualité, riche et pertinent et met en lumière les nouveaux enjeux du métier d'animateur.

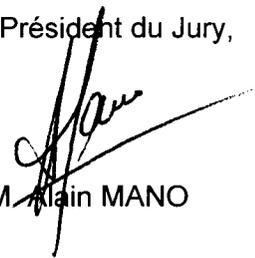
b. Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les membres du jury constatent un manque de préparation, peu de curiosité sur l'environnement territorial et les autres champs de leur métier (EHPAD, médiathèque...).

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Alain MANO

□ □ □ □